

## Immobilisation :

Les biens acquis et utilisés de façon durable (pour une durée supérieure à un exercice comptable) constituent des immobilisations, comptabilisées en classe 2 selon leur nature :

- 20 - immobilisations incorporelles
- 21 - immobilisations corporelles
- 26-27 - immobilisations financières

Lorsque ces biens durables sont de faible valeur, ils peuvent être considérés comme consommés dans l'exercice et donc comptabilisés en charges et non en immobilisations (PCG - 331-4).

L'administration fiscale définit un plafond de valeur H. T. pour ces biens de faible valeur, qui est à l'heure actuelle de 500 €. Au delà de cette valeur unitaire, le bien doit être obligatoirement enregistré en immobilisation.

## Enregistrement comptable de l'amortissement :

En France, en fin d'exercice comptable, il est nécessaire de passer une écriture (dotation pour amortissement) pour chaque immobilisation dont la durée d'utilisation est déterminable.

Compte Intitulé	Débit	Crédit
68.. Dotation aux amortissements et provisions ...		
28.. Amortissements de ...		...

Les amortissements à la cession ou à un sinistre... doivent être repris (compte 28.. au débit).

# Immobilisation & amortissement

## Modèle de tableau d'amortissement des immobilisations.

Date de mise en service	Nature des immobilisations	Total T.T.C.	Amortissements		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
			Durée	Taux							
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	<b>TOTAL</b>	0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		<b>CUMUL DES AMORTISSEMENTS</b>			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €